

Remarques Parcolog ; 20/06/2022

Source : (site de la préfecture du Loiret)

<https://www.loiret.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-risques/Risques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement-I.C.P.E.-et-autorisation-unique/Dossiers-d-ICPE-et-dossiers-d-autorisation-unique-en-cours/Autorisations-ICPE-et-autorisations-unique/PARCOLOG-GESTION-a-BEAUGENCY>

PRÉFÈTE DU LOIRET
Liberté
Égalité
Fraternité

Les services de l'État dans le Loiret

Contacts Sites de la région recherche ok

Services de l'État Politiques publiques Actualités Publications Démarches administratives Vous êtes...

Accueil > Politiques publiques > Sécurité et risques > Risques > Installations classées pour la protection de l'environnement (I.C.P.E.) et autorisation unique > Dossiers d'ICPE et dossiers d'autorisation unique en cours > Autorisations ICPE et autorisations uniques > PARCOLOG GESTION à BEAUGENCY

Autorisations ICPE et autorisations uniques **PARCOLOG GESTION à BEAUGENCY**

Mise à jour le 25/05/2022

CRISTAL UNION SIDESUP A
ENGENVILLE
LA HYARDE
ALLO RECUP AUTOS à TIGY
AREFIM à ARTENAY
AREFIM à VENNECY
AREFIM à VENNECY et BOIGNY-SUR-BIONNE
ARGAN (station banc d'essai moteur) à MEUNG-SUR-LOIRE

Demandes d'autorisation environnementale et de permis de construire présentées par la société PARCOLOG GESTION concernant un projet de construction d'un bâtiment à usage d'entreposage et de bureaux à BEAUGENCY.

Une enquête publique unique de 31 jours consécutifs est ouverte, du 20 juin au 20 juillet 2022 inclus, sur les demandes d'autorisation environnementale et de permis de construire présentées par la société PARCOLOG GESTION concernant un projet de construction d'un bâtiment à usage d'entreposage et de bureaux à BEAUGENCY.

Avis d'enquête publique unique

> Avis d'enquête publique unique - format : PDF - 0,09 Mb

Et plus précisément le PDF "Etude d'impact", dont sont extraites toutes les photos de ce courrier (sauf la surimpression beaugency-projet) :

https://www.loiret.gouv.fr/content/download/56834/388465/file/P6b_Etude%20impact.pdf

Zoom automatique

MW ARCHITECTURE
18 bis avenue Laon Sartrouville
91120 MONTROUGE
Tél : 01 48 84 80 80
Email : mw@mwarchitecture.fr

N° de Dossier PARCOLOG GESTION 17, rue de Titulaire 75000 Voltaire-Paris Tél : 01 58 20 51 80 Fax : 01 58 20 51 80	N° de Dossier de Conception MW ARCHITECTURE 18 bis avenue Laon Sartrouville 91120 MONTROUGE Tél : 01 48 84 80 80 Email : mw@mwarchitecture.fr	DOSSIER DE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE RÉALISATION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER LOGISTIQUE RUE DES CHAÎNES-FRÈRES, ZONE ACTIFLURE 45140 BEAUGENCY	INSERTION DU PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT VUE AÉRIENNE SUR L'AVANT DU SITE	DATE 10/2021 ÉCHELLE -	N° de Dossier PC6a
---	--	--	---	---------------------------------	-----------------------

Ce qu'on ne voit pas sur l'étude d'impact : la surface occupée en regard de celle de Beaugency :



Si on superpose les deux, on voit que le projet est de la taille de Beaugency-centre (ou de chacun de ses lieux d'habitation environnants).



Voici quelques informations extraites de l'étude d'impact

p64 Zone de protection UNESCO Le projet prendra en compte ces contraintes. *(comment ? Ce n'est pas précisé)*

P 78

4.2.3 Les chaudières gaz

Le bâtiment sera chauffé au moyen de chaudières alimentées au gaz naturel.

Les chaudières alimentées au gaz naturel qui seront mises en œuvre dans le bâtiment seront conformes aux normes en vigueur sur la pollution atmosphérique des installations de combustion.

Elles seront entretenues et contrôlées régulièrement.

Les gaz de combustion : vapeur d'eau (90%), CO₂ (10%) seront rejetés dans une cheminée de hauteur conforme aux normes en vigueur.

La cheminée d'évacuation des gaz dépassera de 3 mètres de la toiture et d'au moins 50 centimètres l'acrotère. **Ces dispositions permettent une bonne diffusion et dilution des gaz dans l'atmosphère.**

De plus, **ces gaz étant à haute température** en sortie de la cheminée, ils ont tendance à monter ce qui amplifie le phénomène de diffusion et de dilution.

Un contrôle des rejets, effectué par l'installateur des chaudières aura lieu tous les ans (carnet de chaufferie). De plus, un organisme habilité contrôlera tous les 2 ans la performance énergétique et les émissions atmosphériques de chaque chaudière.

Les gaz émis par les chaudières, notamment NO_x et CO, n'auront donc pas d'impact sur la qualité de l'air **autour du bâtiment.** *(mais ailleurs ?)*

4.2.4 La pollution accidentelle

En cas d'incendie, les gaz de combustion des produits stockés vont se disperser dans l'environnement du bâtiment sinistré.

Nous ne pouvons pas mettre en place de mesure pour empêcher la dispersion des gaz de combustion, (*c'est dommage*) néanmoins de nombreuses mesures de prévention et de lutte contre l'incendie seront mises en place dans le bâtiment.

4.3 Analyse des effets du projet sur le climat

Page 79

Les impacts potentiels de la phase travaux sur le milieu naturel concernent :

- La destruction de milieux naturels propices à la faune et la flore ;
- La destruction d'individus de la faune et de la flore ;
- Les atteintes physiques directes à la végétation au niveau de l'emprise du chantier, c'est-à-dire les terrains concernés par l'aménagement et leurs abords immédiats ;
- Le dérangement visuel et auditif de la faune fréquentant le site et ses environs par la présence d'engins ainsi que le bruit généré par le chantier ;
- Les risques de pollutions accidentelles des eaux de surface.
(ça ne va pas dans le sens de la transition écologique)

4.4.1 Evaluation des incidences du projet sur les habitats nature

La commune de Beaugency cumule deux facteurs environnementaux et de nuisances (*valeurs supérieures aux indicateurs*) : au niveau du sol et de l'air.
(ça ne va pas arranger les choses)

4Desserte par les réseaux, collecte des déchets

Le projet sera desservi par un réseau collectif de distribution d'eau potable sous pression de caractéristiques suffisantes.

Les eaux usées seront rejetées dans le réseau public selon les prescriptions du gestionnaire du réseau d'assainissement et avec son autorisation préalable.

Les eaux pluviales de voiries transiteront dans un bassin étanche avant d'être traitées par un séparateur d'hydrocarbures afin d'être redirigées vers le bassin perméable du site.

Les eaux pluviales de toiture seront stockées dans le bassin perméable du site avant rejet vers le réseau de la ZAC.

P 145 :

On s'aperçoit que les quelques centaines (?) de PL emprunteront la D2152, et donc traverseront Beaugency sur un axe déjà complètement engorgé :

8.6.2.1 Itinéraire des PL entre le projet et la D2152

L'itinéraire par la D918 Nord et la D719 est à privilégier et l'itinéraire par la D918 Sud, la D925 ou encore la D917 est à éviter (voirie et aménagements peu adaptés et densité de population importante).

Dans l'idéal il conviendrait que 100% des liaisons PL depuis/vers le projet se fassent via les sections figurant en vert sur le schéma ci-contre.



Une fois que les PL atteignent la D2152, les analyses et visites terrain montrent que les itinéraires vers les diffuseurs avec l'A10 à Mer ou à Meung-sur-Loire se font sur une voirie bien adaptée.

8.6.2.2 Giratoire du collège Gaston COUTE à Meung-sur-Loire

P143

(Que recouvre "limiter" ? "compatible" ?)

Tout en restant compatibles avec les exigences liées aux pratiques professionnelles des travaux publics, les objectifs d'un chantier respectueux de l'environnement sont de :

- Limiter les risques et les nuisances causés aux riverains du chantier ;
- Limiter les risques sur la santé des ouvriers ;
- Limiter les pollutions de proximité lors du chantier ;
- Limiter la quantité de déchets de chantier mis en décharge.

Le marché des entreprises prestataires inclura spécifiquement un chapitre relatif aux mesures d'urgence et au code de bonne conduite en cas d'incident amenant une pollution accidentelle des milieux environnants, et notamment des milieux aquatiques. En fonction de la nature de la pollution, les étapes de la procédure à la charge de

l'entreprise prestataire sont variables. (?)

Produits absorbants et barrages à hydrocarbures stockés dans les containers sur les installations : les kits absorbants antipollution sont rangés dans les véhicules de chantier. Les produits absorbants et les barrages à hydrocarbure sont stockés dans les containers des installations ouverts par l'encadrement dès l'embauche. Chaque site de travaux disposera d'un extincteur type ABC « tous feux ».

Le tri des déchets sera organisé sur le chantier :

Maître d'œuvre potentiel (?): Entreprises intervenant sur le chantier

20/06/2022 h gouzerh